

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 07/07/2020

L'an deux mille vingt, le 7 du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Hélène GASTEL, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD, Corine TABURET
Messieurs Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Michel MELOT, Matthias de MAUROY, Stéphane LE CLINCHE, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, M. Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER

Absents excusés : Michel MELOT

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Présentation de la révision du plu

La révision du PLU de la commune sera présentée par Mme Laurie LIMOU (Chargée de mission au syndicat d'urbanisme) et M. Louis MENAGER (Président du syndicat d'urbanisme).

Mr MENAGER et Mme LIMOU ont fait une présentation de la démarche de révision du PLU aux membres du conseil municipal. La révision d'un PLU se déroule sur une période de 24 à 30 mois.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la demande de la révision du PLU et autorise Mr le maire faire la demande auprès du syndicat d'urbanisme pour lancer une consultation.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

2) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître DOUILLET –GUYON Notaire à Acigné, relative à la vente de la propriété située au 18 lotissement des châtaigniers 35680 MOULINS, parcelles cadastrées C 1045. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne fait pas valoir son droit de préemption.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

3) Marché des producteurs locaux : règlement

Monsieur le Maire a présenté le règlement du marché des producteurs locaux qui sera utilisé tous les ans pour le marché des producteurs locaux le 1^{er} samedi de septembre.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le règlement et la gratuité des emplacements pour les producteurs locaux.

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

4) Renouvellement contrat emploi périscolaire

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un renfort au service de la cantine et de la garderie, il y a lieu, de renouveler l'emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique (créer le 5/07/2019) à temps incomplet à raison de 12h59 hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53

Le Conseil Municipal, donnera son avis sur :

- La création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 54.56 heures mensuel.
- la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1 septembre 2020.
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

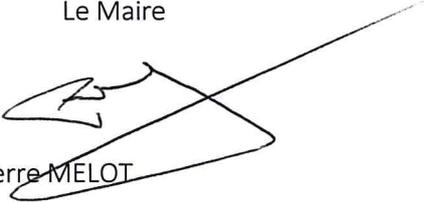
A l'unanimité, le conseil municipal valide le renouvellement du contrat de Marylène GEORGEAULT à partir du 1^{er} septembre 2020

• Pour : 14	• Contre :	• Abstention :
-------------	------------	----------------

5) Questions diverses

- **Rythmes scolaires :** Mr LE MAIRE a rencontré Mme MORVAN, inspectrice du secteur, suite à la demande des enseignements au passage à 4 jours par semaine, elle a confirmé qu'il n'y a pas de journée de formation le mercredi, et il n'y pas de problème d'affectation de professeur à Moulins. Un courrier a été adressé aux parents d'élèves pour leur indiquer que la rentrée de septembre 2020 se fera sur une semaine de 4.5 jours. Un sondage va être effectué auprès des familles sur l'aménagement de la semaine scolaire.
- **Opération goudron :** 13 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisé pour résorber les trous sur les routes de la commune.

Le Maire


Pierre MELOT

La secrétaire de séance,


Anne-Marie MORLIER